

CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA				SOMMAIRE DU TRANSPORT AMÉRICAIN	
0	Minimal				
1	Léger	1	Santé		Non réglementé comme substance dangereuse par le DOT américain. Voir la section 14 pour des renseignements supplémentaires.
2	Modéré	0	Incendie		
3	Grave	0	Réactivité		
4	Extrême				

SECTION 1 : IDENTIFICATION	
<b>Nom du produit :</b> StrikeLock <sup>MC</sup> <b>N° d'homologation LPA :</b> 34946 <b>Nom commun :</b> Copolymère dans de l'ester méthylique de colza <b>Description chimique :</b> Copolymère dans de l'ester méthylique de colza <b>Usages recommandés :</b> Adjuvant expérimental – Voir l'étiquette du produit ou le protocole de recherche pour le mode d'emploi. <b>Restrictions d'utilisation :</b> Consulter l'étiquette du produit pour connaître les restrictions d'utilisation possibles.	
<b>Fournisseur initial :</b> <b>WINFIELD UNITED CANADA, ULC</b> 101-302 Wellman Lane Saskatoon (SK) S7T 0J1 ~ Canada	<b>Fabriqué pour :</b> <b>WINFIELD SOLUTIONS, LLC</b> P. O. Box 64589 St. Paul, MN 55164-0589 ~ États-Unis
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE : 1 877 424-7452 (24 h)</b> <b>Questions professionnelles non urgentes : 1 855 494-6343</b> <b>Lundi au vendredi, 8 h à 17 h (heure normale du Centre)</b> <b>EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, CONTACTER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (24 heures)</b>	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
<b>APERÇU DES CAS D'URGENCE :</b> Selon les données disponibles actuellement, ce produit ne répond pas à la définition réglementaire d'une substance dangereuse. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient toutefois être utilisées lors de la manipulation du produit.
<b>EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :</b> <b>Yeux :</b> Peut provoquer une irritation légère, mais réversible, des yeux. <b>Peau :</b> Peut provoquer une irritation légère, mais réversible, de la peau. <b>Inhalation :</b> Peut provoquer une irritation mineure des voies respiratoires supérieures. <b>Ingestion :</b> Peut provoquer une irritation mineure du tube digestif. <b>Conditions préexistantes :</b> Aucune connue <b>Effets chroniques sur la santé :</b> Aucun connu
<b>Cancérogénicité</b> NTP : Ne figure pas sur la liste. CIRC : Ne figure pas sur la liste. OSHA : Ne figure pas sur la liste.
<b>CLASSIFICATION OSHA HCS 2012 :</b> Ce produit ne répond pas à la définition d'une substance dangereuse en vertu de la <i>Hazard Communication Standard</i> de l'OSHA.
<b>MOT-INDICATEUR :</b> ATTENTION
<b>MENTIONS DE DANGER :</b> Aucune requise.
<b>Pourcentage de produit ayant une toxicité inconnue :</b> 0 %
<b>CONSEILS DE PRUDENCE :</b> <b>Prévention :</b> Consulter la section 8 pour l'équipement de protection individuelle. <b>Intervention :</b> Consulter la section 4 pour les mesures de premiers soins. <b>Stockage :</b> Consulter la section 7 pour les informations concernant le stockage. <b>Élimination :</b> Consulter la section 13 pour les informations concernant l'élimination.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient	% (poids)	N° d'hom. CAS
Ce produit n'est pas considéré comme dangereux en vertu de la <i>Hazard Communication Standard</i> (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.		
* Les ingrédients qui ne sont pas expressément énumérés ne sont pas dangereux et/ou sont considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200(i).		
Consulter la section 8 pour les limites d'exposition.		

**SECTION 4 : PREMIERS SOINS**

<b>Inhalation :</b>	Éloigner la victime de la zone contaminée et la transporter à l'extérieur, l'aider à respirer au besoin. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Ingestion :</b>	Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par un centre antipoison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Yeux :</b>	Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Au bout de 5 minutes, retirer les lentilles de contact, si la victime en porte, et continuer de rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau avec de l'eau, puis laver avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

<b>Agents extincteurs appropriés :</b>	Utiliser du dioxyde de carbone ou de la poudre chimique pour les incendies mineurs et un brouillard d'eau ou de la mousse pour les incendies majeurs.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées :</b>	Jet d'eau. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les récipients chauffés seulement. Ce produit produira de la mousse s'il est mélangé avec de l'eau.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :</b>	Porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer ultérieurement l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer les vapeurs; se tenir en amont du vent.
<b>Produits de combustion dangereux :</b>	La décomposition thermique de ce produit peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), et de l'acroléine. Les gaz issus de la combustion de matières organiques doivent, en principe, être classés comme des poisons par inhalation.
<b>Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :</b>	Le produit brûlera en cas d'incendie.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

<b>Précautions individuelles :</b>	Consulter la section 8 pour connaître l'équipement de protection individuelle à porter lors du confinement et du nettoyage d'un déversement impliquant ce produit.
<b>Précautions relatives à l'environnement :</b>	Empêcher le produit déversé d'atteindre les égouts et les cours d'eau.
<b>Méthodes pour le confinement :</b>	Endiguer la zone avec du sable ou de la terre pour contenir le produit déversé.
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Couvrir le déversement confiné avec un produit absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite ou un autre produit adéquat. Aspirer, pelleter ou balayer le produit et le placer dans un récipient en vue de son élimination. Ne pas remettre le produit déversé dans le récipient d'origine.
<b>Autres renseignements :</b>	Aucun connu.

**SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE**

<b>Manutention :</b>	Assurer une ventilation adéquate lors de la manipulation et de l'utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements qui se produisent lors de la manipulation. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils sont inutilisés. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.
<b>Stockage :</b>	Stocker dans un endroit frais, sec, hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et de la nourriture pour animaux, et à l'écart des substances incompatibles. Protéger l'emballage des dommages physiques et du feu.
<b>Température minimale de stockage :</b>	Non établie.
<b>Autres précautions :</b>	Consulter les lois et la réglementation fédérales, provinciales et locales relatives au stockage.

<b>SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE</b>			
<b>Lignes directrices d'exposition pour les composants :</b>			
	<b>OSHA PEL</b>	<b>ACGIH TLV</b>	<b>NIOSH REL</b>
Aucun composant n'a de lignes directrices			
<b>Protection respiratoire :</b> Dans la plupart des conditions bien aérées, aucun appareil respiratoire n'est nécessaire. Si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé, porter un appareil respiratoire filtrant homologué par le <i>NIOSH</i> avec des cartouches/boîtes filtrantes homologuées pour les particules générales.			
<b>Contrôles d'ingénierie :</b> <b>Ventilation locale par aspiration :</b> Fournir des systèmes de ventilation générale ou locale par aspiration afin de maintenir les concentrations de particules dans l'air sous les limites d'exposition admissibles par l' <i>OSHA</i> ou les autres limites d'exposition spécifiées. La ventilation locale par aspiration est recommandée.			
<b>Gants de protection :</b> Bien que le produit ne soit pas censé provoquer d'irritation cutanée, le port de gants de protection chimique est recommandé pour prévenir le contact avec la peau.			
<b>Protection oculaire :</b> Bien que le produit ne soit pas censé provoquer d'irritation oculaire, le port de lunettes de protection chimique est recommandé pour prévenir le contact avec les yeux. Les lentilles de contact ne constituent pas un dispositif de protection des yeux.			
<b>Autre équipement ou vêtement de protection :</b> Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes afin de prévenir le contact avec la peau.			
<b>Pratiques d'hygiène au travail :</b> Ne jamais manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.			

<b>SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>			
<b>État physique :</b>	Liquide	<b>Gravité spécifique (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	0,9303
<b>Tension de vapeur (mm Hg) :</b>	Non établie	<b>Densité (lb/gal) :</b>	7,75 lb/gal
<b>Densité de vapeur (air = 1) :</b>	Non établie	<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non établi
<b>Solubilité dans l'eau (% poids) :</b>	Non établie	<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non établi
<b>Viscosité (centistokes) :</b>	Non établie	<b>pH :</b>	Non établi
<b>Apparence et odeur :</b>	Non établie	<b>Point d'éclair :</b>	Non établi

<b>SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	
<b>Réactivité :</b> Aucune connue.	
<b>Stabilité chimique :</b> Le produit est stable aux température et pression ambiantes, sous conditions normales de stockage et de manipulation.	
<b>Risque de réactions dangereuses :</b> Ne se produira pas.	
<b>Conditions à éviter :</b> Aucune connue.	
<b>Substances incompatibles :</b> Aucune connue.	
<b>Produits de décomposition dangereux :</b> La décomposition thermique de ce produit peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), et de l'acroléine. Les gaz issus de la combustion de matières organiques doivent, en principe, être classés comme des poisons par inhalation.	

**SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES****TOXICITÉ AIGUË**

**Effets oculaires :** Peut provoquer une irritation légère, mais temporaire, des yeux.  
**Effets cutanés :** Peut provoquer une irritation légère, mais temporaire, de la peau. La DL<sub>50</sub> n'est pas établie.  
**Effets aigus par inhalation :** La CL<sub>50</sub> n'est pas établie.  
**Effets aigus oraux :** La DL<sub>50</sub> n'est pas établie.  
**Toxicité pour certains organes cibles :** Aucune connue.

**TOXICITÉ CHRONIQUE**

**Effets chroniques :** Aucun connu.  
**Cancérogénicité :** Aucune connue.  
**Mutagénicité :** Aucune connue.  
**Tératogénicité :** Aucune connue.  
**Toxicité pour la reproduction :** Aucune connue.

**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :**

**Yeux :** Peut provoquer une irritation légère, mais réversible, des yeux.  
**Peau :** Peut provoquer une irritation légère, mais réversible, de la peau.  
**Inhalation :** Peut provoquer une irritation mineure des voies respiratoires supérieures.  
**Ingestion :** Peut provoquer une irritation mineure du tube digestif.

**SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**APERÇU ENVIRONNEMENTAL :** Non établi

**DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :**

**Toxicité aiguë et prolongée chez les poissons :** Non établie  
**Toxicité aiguë chez les invertébrés aquatiques :** Non établie  
**Toxicité chez les plantes aquatiques :** Non établie  
**Toxicité aiguë et prolongée chez les oiseaux :** Non établie  
**Toxicité chez les abeilles mellifères :** Non établie

**EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :**

**Absorption/mobilité dans le sol :** Non établie  
**Persistance et dégradation :** Non établie  
**Potentiel de bioaccumulation :** Non établi  
**Autres effets négatifs :** Non établi

**SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Déchets :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés et non désirés, communiquez avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

**Récipient :** Ne réutilisez pas ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Communiquez avec votre distributeur/marchand local ou votre municipalité pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le conteneur au site de collecte :

1. Triplez ou rincez sous pression le récipient vide. Ajouter les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendre le récipient vide et rincé impropre à une utilisation ultérieure.

S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, jetez-le conformément à l'les exigences provinciales et territoriales.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT :** Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le département du Transport des États-Unis pour les envois terrestres.

**IMDG :** Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le code *IMDG* pour les envois maritimes.

**IATA :** Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par l'*IATA* pour les envois aériens.

**TMD : (Canada)** Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le TDM pour les envois terrestres.

### SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Inventaire TSCA :** Tous les composants figurent à l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés.

**Renseignements du SARA Title III :**

**Section 302 – Extremely hazardous substances :** Aucune inscrite

**Section 311/312 – Hazard Categories :** Aucune

**Section 313 –** Les produits chimiques suivants sont assujettis aux exigences de déclaration de la section 313 du Title III, Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR 372 :  
Aucun inscrit

**CERCLA –** Ce produit contient les produits chimiques suivants, ayant une quantité déclarable (RQ) en vertu du Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA) :  
Aucun inscrit

**Proposition 65 (Californie) :** Ce produit ne contient pas de substance connue dans l'État de la Californie pour causer le cancer et/ou des dommages au fœtus.

**Renseignements sur le Droit de savoir (RTK) des travailleurs et des communautés aux États-Unis (CT, IL, MA, MN, NH, NJ, PA, RI) :**

Nom chimique	N° CAS	État(s)
--------------	--------	---------

Aucun composant inscrit

**Liste intérieure des substances du Canada :** Tous les composants figurent sur la LIS.

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Avis de non-responsabilité :** Les renseignements figurant sur cette fiche sont basés sur les données disponibles de sources fiables et sont exacts à la connaissance de WinField Solutions. WinField Solutions, LLC n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, concernant l'exactitude des données ou les résultats obtenus suite à l'utilisation de ce produit. Rien dans la présente fiche ne peut être interprété comme une recommandation d'une pratique ou d'un produit violant toute loi ou tout règlement. L'utilisateur a l'entière responsabilité de déterminer que tout matériau ou produit est convenable pour un but précis et de prendre toutes les mesures de précaution adéquates. Nous déclinons toute responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant d'une mauvaise utilisation de la substance ou du produit décrit ici.

**Date de révision :** 26/09/2023 (NOUVELLE)

**Remplace le document du :** S.O.

**Sections révisées :** S.O.